

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION DES TROISIEMES CYCLES MEDECINE,
ODONTOLOGIE, PHARMACIE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU 7 JUILLET 2026,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de François MARTIN, Vice-Président chargé de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la demande d'accréditation des 3^{èmes} cycles de santé Médecine, Odontologie et Pharmacie de l'Université
Clermont Auvergne.

Membres en exercice : 43
Votes : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 10 juillet 2026